

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2011**

L'An deux mil onze, le vingt huit juin à vingt-deux heures cinquante, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Alain FERRAND, Frédéric PLANCHE, Florence LION, Bruno FELI, Claude FRIOU, Thierry LENNE, Kip VERGER.

Etait absent excusé non représenté : Stéphane DEBIAIS.

Etait absente non excusée : Natacha BLANPAIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

SIAEP

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU ET LE PRIX POUR L'ANNEE 2010

Monsieur Duval présente le rapport 2010.

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de la forêt de Rambouillet regroupe 16 communes pour 12 658 habitants desservis. Ce service est exploité en affermage dont le délégataire est VEOLIA Eau jusqu'en 2018.

Les volumes d'eau produits par 5 forages en activités représentent 846 961m³ soit une augmentation de 5,93% par rapport à l'an dernier. Le linéaire du réseau est de 298km.

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ est de 2,94€/m³ soit une augmentation de 2,97% HT par rapport à 2009. Les données relatives à la qualité de l'eau, dans le rapport transmis par l'ARS, font état de 100% de conformité bactériologique sur les 70 prélèvements réalisés et de 95% de conformité psycho-chimique. Ce qui peut-être considéré comme de très bons résultats.

Les travaux de renouvellement des branchements plomb, terminés à Condé, continuent sur le territoire du SIAEP. En 2010, 238 branchements plomb ont été remplacés. Des travaux de réhabilitation des réservoirs ont été menés par la collectivité et des travaux importants de renouvellement de matériels ont été réalisés sur les installations par les délégataires.

Le rapport est disponible en Mairie et sur le site internet du SIAEP : www.siaepfr.fr

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Chaque commune, chaque Syndicat Intercommunal et bien sûr la Communauté de Communes du Pays Houdanais ont reçu du Préfet le projet de schéma départemental de coopération intercommunale sur lequel un avis doit être donné dans un délai de 3 mois, l'absence d'avis dans ce délai étant réputé manifesté un avis favorable.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire du document explicatif de ce schéma départemental de coopération intercommunale. Madame le Maire fait rapport du débat fait au sein de la Communauté de Communes du Pays Houdanais et rappelle, qu'il y a quelques années, la commune de Gambais a demandé au SIVOM ABC (Adainville, Bourdonné et Condé sur Vesgre) d'accueillir pendant 1 an une dizaine d'enfants de Gambais en maternelle à Bourdonné ; et en même temps à l'association ABC d'Air chargée de l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs, d'accueillir une quarantaine d'enfants pendant plus de 3 ans.

Après avoir débattu, il est proposé la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes du Pays Houdanais,

Vu les statuts de la CC Pays Houdanais,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 35,

Vu le projet départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet pour le département des Yvelines et présenté le 28 avril 2011, à la commission départementale de coopération intercommunale,

Vu la saisine de M. le Préfet des Yvelines en date du 4 mai 2011 sollicitant l'avis du conseil communautaire de la CC Pays Houdanais sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Considérant que l'avis du conseil municipal doit être exprimé dans les 3 mois suivant cette saisine, et qu'à défaut son avis serait réputé favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : **ACCUEILLE** très favorablement le projet de rattachement de La Hauteville qui est totalement et naturellement partie prenante du bassin de vie houdanais,

Article 2 : **ACCUEILLE** également très favorablement avec satisfaction le projet de rattachement des communes de Villette et Rosay qui doivent ainsi permettre de conforter le pôle des services de proximité que constitue la commune de Septeuil et faciliter ainsi la vie de leurs habitants,

Article 3 : **INDIQUE** que l'adhésion des deux communes de Rosay et Villette doit être indissociable l'une de l'autre,

Article 4 : **AJOUTE** que le rattachement à la CC Pays Houdanais n'exclue pas qu'à l'avenir, pour les communes du Nord de la CCPH, que des accords de coopération avec la CAMY puissent permettre par exemple de faciliter les liaisons de transport vers le pôle central que constitue l'agglomération mantoise.

Article 5 : **SOUHAITE** que le rattachement des communes de Béhoust et Flexanville à la CC Pays Houdanais puisse être étudié plus à fond car il serait susceptible de conforter, à l'instar de Rosay et Villette pour Septeuil, le pôle de services que constitue la commune de Orgerus et permettrait aussi une indispensable simplification de la construction intercommunale pour notamment certaines des activités à la carte du SIVOM de Houdan.

Article 6 : **REGRETTE** très profondément le projet de rattacher la commune de Gambais à la communauté de Communes Cœur d'Yvelines-Montfort car :

- La commune de Gambais est totalement solidaire de la vie du pays houdanais, que ce soit par les habitudes de vie, de travail, de consommation des services, de loisirs, de commerces ou que ce soit par rapport aux enjeux économiques, environnementaux ou de services qui s'imposent à la commune dans le cadre de son appartenance à différentes structures intercommunales, différentes problématiques comme celles des bassins versant des rivières, etc.
- Sa non adhésion à la CC Pays Houdanais conduirait à perpétuer des structures syndicales dont les membres seraient la CC Pays Houdanais et la commune de Gambais ou à demander à la commune de Gambais de se retirer des ces structures ce qui n'est pas souhaitable pour les habitants usagers ou consommateurs.

Article 7 : **DEMANDE** à M. le Préfet de reconsidérer la position qu'il a prise en ce qui concerne le rattachement de Gambais qui a naturellement sa place dans la CC Pays Houdanais.

Article 8 : **DECLARE** son opposition à envisager la prise de compétence en matière d'alimentation d'eau potable et en matière d'assainissement collectif et souhaite approfondir le transfert de compétence dans d'autres domaines que ceux là. Ce pourrait être le cas, avec l'entrée de La Hauteville, Béhoust, Flexanville et Gambais, en matière de gestion de la piscine du Pays Houdanais, des équipements liés aux collèges (gymnases et terrains de sport liés aux collèges, parkings), en matière de circuits spéciaux pour le ramassage scolaire ce qui conduirait donc à la suppression du SIVOM de Houdan et sans doute à la naissance d'une Autorité Organisatrice de Transport de Proximité capable de porter circuits scolaires spéciaux, transports à la lignes d'intérêt local ou de lignes inter-communautés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la rédaction de la délibération ci-dessus.

GISEMENT DE SCHISTE

Lors du Conseil Municipal du 28 avril dernier, Madame le Maire informait les membres du Conseil Municipal de la délibération prise par les membres du Comité Syndical de la Communauté de Communes du Pays Houdanais dans sa séance du 26 avril 2011.

Il convient que la commune de Condé se positionne également sur ce dossier.

Après relecture de la dite délibération, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal, de suivre l'avis de la CCPH :

- **dit** sa profonde opposition en l'état actuel des techniques utilisées, des impacts connus sur l'environnement, des connaissances scientifiques à toute exploitation du gaz de schiste par les technologies actuelles de fracturation.
- **dit** son opposition à tout forage à but de recherche et de reconnaissance des gisements potentiels par des techniques ne garantissant pas la sauvegarde des ressources naturelles souterraines et de surface.
- **demande** aux autorités de l'Etat de suspendre toute autorisation en l'attente d'une révision du code minier.
- **s'engage** à élaborer avec la CCPH et ses communes membres un programme d'économie d'énergie sur les bâtiments publics (diagnostic, isolation, régulation, etc....) dont la mise en œuvre dépendra des ressources pouvant être mobilisées (taxe électricité, etc....) et à organiser des actions de sensibilisation de ses habitants. »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 1 abstention, 12 voix pour,

DIT sa profonde opposition en l'état actuel des techniques utilisées, des impacts connus sur l'environnement, des connaissances scientifiques à toute exploitation du gaz de schiste par les technologies actuelles de fracturation.

DIT son opposition à tout forage à but de recherche et de reconnaissance des gisements potentiels par des techniques ne garantissant pas la sauvegarde des ressources naturelles souterraines et de surface.

DEMANDE aux autorités de l'Etat de suspendre toute autorisation en l'attente d'une révision du code minier.

S'ENGAGE à élaborer avec la CCPH et ses communes membres un programme d'économie d'énergie sur les bâtiments publics (diagnostic, isolation, régulation, etc....) dont la mise en œuvre dépendra des ressources pouvant être mobilisées (taxe électricité, etc....) et à organiser des actions de sensibilisation de ses habitants. »

CHARTRE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Cette charte formalise la volonté des acteurs de la Région Ile de France de faire connaître, de préserver et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de la région Ile de France par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. Elle doit aussi permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires.

Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Les engagements des signataires correspondent à des actions et pratiques à mettre en œuvre dans une logique d'amélioration et de mise en place progressives.

Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région. Ils s'engagent à :

- ☞ mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans la charte,
- ☞ intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire,
- ☞ définir des plans d'actions coordonnées en faveur de la biodiversité et notamment :
 - promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel,
 - améliorer les connaissances en la matière,
 - créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et favorisant la rencontre entre acteurs,
 - favoriser et promouvoir l'éducation et la formation,
 - reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la charte régionale de biodiversité.

LAPOSTE

Madame le Maire a reçu ce jour des représentants de La Poste. L'agence communale postale ouvrira le 2 novembre 2011.

Madame Françoise NOUVET, actuellement en contrat CAE, sera embauché à compter du 1^{er} septembre 2011 en CDI pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour en assurer le service.

Elle sera formée pour le fonctionnement de l'agence postale tout le mois d'octobre.

L'agence postale sera probablement ouverte 6 jours par semaine avec une amplitude horaire entre 18 et 23 heures.

SIVOM A.B.C.

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2011

Madame le Maire fait un rapport succinct du dernier Comité Syndical de l'A.B.C en date du 27 juin 2011 et rappelle les points évoqués :

- Salle Polyvalente ABC :
 - rétrocession des nouveaux vestiaires et de la salle des jeunes à la CCPH.
 - solde des honoraires au maître d'œuvre.
- Salle de Motricité : les travaux sont en cours, quelques modifications sont à apporter suites aux passages des services de sécurité.
- École à Conde : Lot « serrurerie ». 3 dossiers ont été déposés. L'entreprise Prométal a été retenue pour un montant de 42 486€ H.T.
- Rentrée scolaire 2011/2012 :
 - Transport scolaire : les cartes seront, cette année encore, établis par le syndicat. Le tarif est de 40 €.
 - Garderie périscolaire
 - Etude dirigée
 - Effectifs de la maternelle – précision d'ouverture de classe.
- Assainissement : recrutement d'un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) – attribution du marché.
 - Le bureau d'étude retenu est « Vincent Rubis »
- Divers : achat d'une table de ping-pong en béton pour l'école d'Adainville et matériaux pour bureau évoqué.

TRAVAUX

EGLISE DE CONDE :

Toute la façade nord est finie, la façade sud est presque terminée.

L'entreprise Grevet propose de poser un géotextile et des gravillons sur l'arrière de l'église. Les travaux, s'ils sont acceptés, devront être réalisés avant la fin de la réfection de la façade. Le montant du devis s'élève à 6 738€ TTC.

Des bandes de zinc devront être posés sur quelques appuis de fenêtre. La réalisation des ces travaux couleraient 6 746,64€ TTC et effectués par l'Entreprise Lambert.

Il convient, pour des questions de sécurité et pour la bonne continuité des travaux, de démonter le paratonnerre.

La norme concernant les paratonnerres pour les établissements recevant du public oblige d'avoir deux descentes à partir de la pointe de celui-ci et de prévoir un écoulement en terre avec une liaison équipotentielle (mise à la terre de la descente raccordée à la terre EDF). Un parafoudre doit être installé pour éviter les remontées de courant et à moins de 50 cm du compteur de l'église.

Le montant du devis établi par l'entreprise BODET est de 5 246,80€ TTC.

VRD DE L'ECOLE A CONDE

Les travaux de branchement au réseau d'eaux usées ont été réalisés. Madame le Maire attend le devis correspondant aux travaux de création de la plate forme pour le transformateur électrique.

ATELIER COMMUNAL

L'entreprise ABREU a envoyé un devis d'un montant de 1 355,63€ TTC pour la pose d'un brise vue sur la clôture existante.

REFECTION DE LA RUE DES BRIERES

Madame le Maire a rencontré Monsieur Garnier de la CCPH, qui est en charge de la préparation des travaux de réfection de la rue des Brières, afin de faire chiffrer par l'entreprise Watelet le bout de la rue des Brières allant du n°35 au 41.

En effet, cette partie de voirie n'étant pas à l'origine bitumée, elle n'est pas comprise dans le projet de la CCPH.

Madame le Maire a reçu le devis correspondant aux travaux qui s'élève à 9 730,36€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

OFFICE DU TOURISME DU PAYS HOUDANAIS

Madame le Maire a reçu un projet de plan de chemin de randonnées. Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil l'étudient.

SCCV FONTAINE SAINT GERMAIN

Une fois encore, Madame le Maire a reçu la note de charge de copropriété pour le Cabinet Médical qu'elle ne paiera pas. Il avait été convenu avec la SCCV Fontaine Saint Germain lors de l'acquisition du bâtiment qu'il ne ferait pas partie de la copropriété.

Une énième demande de régularisation a été faite au promoteur de cette opération.

HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE

La Mairie met en place les horaires d'été à compter du 4 juillet jusqu'au 4 septembre 2011 à savoir :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h30 – 11h30	14h30 – 17h00
Mardi	9h30 – 11h30	15h00 – 17h00
Mercredi	9h00 – 12h00	FERME
Jeudi	9h30 – 11h30	14h30 – 17h00
Vendredi	9h30 – 11h30	15h00 – 17h00
Samedi	9h00 – 12h00 *	FERME
*la mairie sera fermée les samedis matin du 16 juillet au 13 août inclus Reprise des permanences le samedi matin à compter du 20 août		

UNION DES MAIRES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'UMY organise un voyage d'étude à Strasbourg le 13, 14 et 15 décembre 2011. Visite du Parlement Européen, visite d'un Eco quartier, table ronde avec la SNCF...

Participation de 400 euros par participant.

Madame le Maire propose l'invitation aux membres du Conseil Municipal en charge des questions environnement et urbanisme.

SSESSAD

Madame le Maire a été à l'inauguration du SSESSAD à Houdan. Il s'agit du Service de Soins Psychologiques et d'Education Spécialisé à Domicile qui rassemble des médecins et enseignants spécialisés qui prennent en charge pour des consultations ou pour un suivi particulier des enfants ou adolescents ayant des problèmes de handicap.

Après un an d'ouverture, on compte déjà 180 enfants suivis et 50 en liste d'attente.

ORGANISATION ET PREPARATION

Madame le Maire souhaite connaître les dispositions des membres du Conseil Municipal pour le montage et le démontage des tentes pour le repas du 14 juillet.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

GALLOU	23, route de la Mare aux Biches	Extension de la maison d'habitation
ROBERT	26, rue de Poulampont	Abri voitures

Permis de construire accordé tacitement :

NEANT

Permis de construire accordé :

NEANT

Permis de démolir accordé :

ROBERT	26, rue de Poulampont	Démolition d'un abri voiture
--------	-----------------------	------------------------------

Permis de construire non instruit

DOS SANTOS	7, rue du Vieux Village	Construction de maison
------------	-------------------------	------------------------

Déclaration Préalable en cours d'instruction

DE SAINT ALBIN	1, rue du Vieux Village	Modification d'une fenêtre
LEYRAT	8, Clos des Vieux Chênes	Ravalement

Déclaration Préalable accordée

DUPUIS	34, rue de la Poterie	Construction d'un mur de clôture
ROBERT	26, rue de Poulampont	Construction de piscine et d'une terrasse
MARTY	11 ter, route de la Mare aux Biches	Construction d'un mur de clôture

Déclaration Préalable accordée tacitement

LEIRAS/LEBLANC	30, rue de la Poterie	Pose de Velux
FOREST	24, rue de la Fontaine Saint Germain	Construction d'un abri de jardin et d'un car-port

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h10

Le Maire
Josette JEAN